

A L'AIDE ST GEORGIENS – SUD AVEYRONNAIS !!

Vous avez un téléphone portable ? Nous aussi !

Mais qui peut affirmer aujourd'hui, homme politique, médecin ou simple citoyen quels risques nous prenons à utiliser un téléphone portable et subir les radiofréquences ?

Vous trouverez ci-dessous dans l'encadré les dernières **dispositions gouvernementales** à ce sujet :

Les articles 183 et 184 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » prévoient des **dispositions sur les champs électromagnétiques**, notamment :

- l'obligation de fournir un accessoire **limitant l'exposition de la tête** (type kit-oreillette) lors de la vente d'un téléphone mobile ;
- **l'interdiction** de faire de la publicité pour la vente ou l'usage d'un téléphone mobile par **des enfants de moins de quatorze ans** ;
- **l'interdiction de l'utilisation** par un élève d'un **téléphone mobile** durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur ;
- la possibilité **d'interdire** certains **équipements radioélectriques** spécifiquement dédiés aux enfants de **moins de six ans** ;
- l'affichage du **débit d'absorption spécifique (DAS)** des téléphones mobiles ;
- **le recensement des points atypiques** du territoire pour lesquels les **niveaux d'exposition du public dépassent sensiblement la moyenne nationale**, qui devra être établi d'ici au 31 décembre 2012 ;
- la définition de règles de **prévention des risques** pour la **santé et la sécurité des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques**.

<http://www.radiofrequences.gouv.fr>

Vous avez un téléphone portable que vous pouvez poser et même éteindre ? C'est une chance pour vous !

Nous habitons sous l'antenne TDF de LUZENÇON qui loue son pylône à 2 opérateurs de téléphonie mobile ORANGE et SFR qui émettent **à forte puissance 24/24h et 7/7 jours sur un grand périmètre**.

Quelles conséquences pour notre santé ? Pourquoi le principe de précaution s'applique à la crèche et à l'école et pas dans les chambres de nos enfants ? Des propriétaires ne peuvent plus venir dans leurs maisons à cause des interférences possibles avec leurs implants électroniques (risque avéré mentionné sur le site ci-dessus) ; les pédiatres déconseillent la présence chez ses grands parents d'un bébé fragile...

L'association **APROLUZ** se bat depuis plusieurs années pour la réhabilitation du site classé de LUZENÇON et le départ de l'antenne qui le défigure. Elle a alerté en vain **depuis 3 ans** les collectivités locales sur ces problèmes de radiofréquence (ANFR n'a même pas de mesures pour ce site) et demande l'élaboration d'un dossier de financement pour **le déplacement de l'antenne** – un site à côté de LUZENÇON est envisageable - **Quel prix valent nos vies ?** Les Bâtiments de France, la Communauté de Communes, la Région, l'Union Européenne, les opérateurs concernés, TDF, etc., tous sont susceptibles de participer au déplacement de cette antenne!

Enfin, nous apprenons que SFR, sous quelques jours ou semaines, va augmenter la puissance de ses relais ...

Aidez nous, s'il vous plaît !

Venez tous à LUZENÇON samedi 9 avril à 10 heures au pied de l'antenne

Manifestez votre soutien à notre action afin que les pouvoirs publics nous prennent enfin au sérieux

La presse, les radios et France 3 sont conviés à ce rendez vous.

Nous ne pourrons pas convaincre sans votre aide ! Mille mercis d'avance

Vos voisins de LUZENÇON

Plus d'infos sur : **antenne12-apoluz.org**



LUZENÇON

TOUS À LA MANIFESTATION

LE 9 AVRIL A 10H00

POUR LE DEPLACEMENT DE

L'ANTENNE

**GARER LES VOITURES EN BAS DE LA COLLINE À
L'EMBRANCHEMENT DE LA D 73 - ST GEORGES DE LUZENCON**

Site internet : antenne12-aproluz.org
Pour nous contacter : aproluz@laposte.net